



# **SYNDICAT DÉPARTEMENTAL CGT DES PERSONNELS ACTIFS ET RETRAITÉS DU DÉPARTEMENT DU VAUCLUSE**

Avignon, le 5 mai 2020

**Monsieur Le Président du Département du Vaucluse  
Hôtel du Département  
Rue Viala  
CS 60516  
84909 Avignon cedex 9**

**Objet : préavis de grève reconductible de 0 à 24 heures du lundi 11 mai 2020 au dimanche 14 juin 2020 inclus pour l'ensemble des personnels de la collectivité.**

Monsieur le Président,

Depuis le début de la pandémie et du confinement, des centaines de milliers d'agents sont en première ligne pour rendre le service public. Depuis le début, la fédération CGT des Services publics enjoint le gouvernement à leur permettre d'exercer leurs missions tout en leur assurant la sécurité et la santé tout comme le prévoit l'article 23 de la loi 83-634.

Alors qu'il aurait été normal, dans une période de crise que le gouvernement assume ses responsabilités, notamment envers les agents publics, il n'a eu de cesse de casser leurs droits.

Au regard des graves carences en matière de mesures sécurisantes pour les agents et salariés de notre champ fédéral, qui devraient reprendre une activité en présentiel, de l'absence de réponse aux revendications légitimes de ces mêmes salariés et agents publics, au regard des reculs sociaux imposés pendant la période de confinement, la fédération CGT des Services publics prend une fois de plus ses responsabilités en déposant à nouveau un préavis de grève.

La date du 11 mai apparaît dans le paysage comme la date du début du déconfinement choisi pour contraindre les salariés à retourner sur leur poste de travail alors que les masques manquent toujours, que les mesures barrières seraient difficilement applicables et qu'aucune mesure de dépistage cohérente n'ait été prise pour avoir une politique préventive vis-à-vis de la propagation du virus. Comme l'indique le communiqué de presse de la CGT en date du 20 avril et intitulé « Pas de protection, pas de reprise dans les établissements scolaires » : À l'école comme ailleurs, pas de protection, pas de travail ! La CGT demande que la réouverture des crèches, des écoles et des établissements, soit reportée au moment où le consensus scientifique et la généralisation des mesures de protection et de test le permettront. C'est pourquoi nous exigeons des réponses, avant d'envisager une reprise à partir du 11 mai pour que celle-ci se déroule dans des conditions de sécurité sanitaire indiscutables. Cela passe par la disponibilité des gels hydroalcooliques et des masques à l'usage des personnels et étendus à l'ensemble des salarié.e.s et de la population, la systématisation des tests, ainsi que des mesures de surveillance épidémiologique opérationnelles.

# Syndicat Départemental Cgt des personnels actifs et retraités du Département du Vaucluse

La Fédération CGT des Services publics reste déterminée dans la période actuelle et avec les agents et salariés du champ fédéral, nous portons les revendications suivantes :

- **L'arrêt de tous les services non essentiels à la continuité de la nation et la mise en autorisation spéciale d'absence des agents avec maintien intégral de traitement et des primes ;**
- **La mise à disposition immédiate de moyens de protection des agents en première ligne dans les collectivités, assurant les services essentiels et indispensables envers la population ;**
- **Un dépistage systématique et massif des personnels avant toute reprise d'activité ;**
- **Le refus de toute suppression ou imposition de congés et RTT et donc l'abrogation de l'ordonnance 2020-430 du 15 avril 2020 ;**
- Le respect plein et entier de la démocratie sociale, du syndicalisme, de son rôle de représentation des agents et de ses moyens de fonctionnement et d'intervention (Comité Technique, CHSCT, Comité médical ...).

Bien entendu, la Fédération CGT des Services publics a analysé la situation et fait le constat qu'elle résulte des politiques menées depuis trop longtemps. Sachant que le projet d'agenda social confirme que le gouvernement compte bien mettre en œuvre dès que possible les réformes suspendues, les revendications suivantes restent d'actualité :

- **La sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de retraite, et le retrait du projet de système par points voulu par le gouvernement ;**
- L'abrogation de la loi dite de « transformation de la Fonction publique » ;
- Le maintien et le développement des libertés syndicales et démocratiques, dont le droit constitutionnel de grève ;
- **Le dégel immédiat du point d'indice de la Fonction publique et l'augmentation des salaires du public et du privé sur la base du SMIC à 1 800 €, des pensions et des minima sociaux ;**
- L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires, le réengagement financier de l'État dans le financement des services publics ;
- Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture des postes nécessaires ;
- L'arrêt de tout processus d'augmentation du temps de travail et sa réduction à 32 h par semaine ;
- Le rétablissement de l'Impôt Sur la Fortune et une contribution accrue du capital au financement des services publics ;

Au Département du Vaucluse, sur le plan local, nous portons également l'exigence de :

- **La consultation et l'avis du CHSCT pour la liste des secteurs d'activité nécessitant de manière incontournable une présence physique sur site et en présence du public, et pour ceux nécessitant la poursuite d'activité de télétravail, dans l'intérêt des usagers ;**
- **La tenue régulière et systématique de téléréunions du CHSCT, a minima deux fois par semaine, en amont de la mise en œuvre de tout projet d'aménagement de l'organisation du travail ;**
- **La limitation maximale des dérogations générales de confinement, et l'engagement rapide de moyens supplémentaires** permettant aux agents d'assurer pleinement leurs missions en télétravail lorsque l'interruption de ces missions est identifiée comme pouvant avoir des conséquences néfastes et/ou dangereuses pour les usagers ;

# Syndicat Départemental Cgt des personnels actifs et retraités du Département du Vaucluse

- **L'engagement des réflexions au sein du CHSCT concernant la phase de déconfinement et la reprise progressive d'activité**, notamment quant à l'opportunité d'engager une politique systématique de dépistage des agents sous la responsabilité du médecin de prévention ;
- **Du respect des obligations statutaires toujours en vigueur notamment par la mise en œuvre d'étude d'impact sur les conditions de travail des agents dans le cadre de la réorganisation de grande ampleur des pôles, directions et services et dans l'attente la suspension de cette réorganisation ;**
- La suspension de la mise en œuvre de la nouvelle organisation de l'Agence routière de Pertuis, la mise en œuvre d'une étude d'impact sur les conditions de travail des agents et la mise en place d'une enquête CHSCT ;
- **Des moyens humains et financiers nécessaires, à hauteur des besoins du public et des enfants à protéger, afin de garantir à la fois, le maintien d'un dispositif de qualité et la mise en œuvre à égalité de droit des missions de service public, dont celui de la Protection de l'Enfance ;**
- De l'arrêt des remises en cause des budgets, le maintien de tous les emplois et des capacités d'accueil et de placement de toutes les associations et des établissements publics ;
- De l'arrêt d'une gestion des postes éclatée et morcelée par pôles, mettant en concurrence les directions entre elles ;
- **Du remplacement sans délais des agents absents et partant à la retraite ;**
- **La création d'emplois statutaires dans tous les services qui en ont besoin et l'arrêt de l'ouverture à des privatisations des missions d'entretien dans les collèges ;**
- Du respect des obligations statutaires imposées par la loi en termes d'Instances représentatives du personnel et l'arrêt des manœuvres qui constituent une entrave à leur exercice ;
- **L'intervention d'un agent de sécurité sur l'EDeS de Graille à Carpentras, le maintien de l'intervention sur les EDeS de Lussac à Carpentras, d'Avignon Centre Ville-Est, d'Avignon Sud et d'Avignon Ouest sans limitation de durée et l'intégration de ces personnels dans les effectifs de la collectivité et le statut de la Fonction Publique Territoriale ;**
- L'accès de ces agents à des formations permettant de faire évoluer les fonctions de ces postes sur des logiques autres que strictement sécuritaires ;
- L'arrêt d'une organisation de travail tournante de ces agents sur les sites concernés et la stabilisation de leur affectation dans un établissement, comme membre à part entière du collectif de travail de cet établissement ;
- **Des moyens humains, à hauteur des besoins des personnes et des enfants handicapés, notamment des postes de titulaires à la MDPH et de la prise en compte de l'expertise des agents de la MDPH dans toutes nouvelles mises en œuvre d'organisation du travail et de procédures ;**
- La prise en compte égalitaire des vœux des agents pour les affectations sur les nouveaux postes ou postes vacants, au plus près de leur résidence administrative, y compris pour les personnels d'encadrement ;
- De l'arrêt des procédures d'entretien professionnel mises en œuvre dans le cadre du RIFSEEP, permettant au cadre hiérarchique direct une individualisation de la fiche de poste de chaque agent ;
- **De la mise en place de ratios à 100% pour les 3 catégories relatifs à l'avancement de grade ;**

# Syndicat Départemental Cgt des personnels actifs et retraités du Département du Vaucluse

- Du respect des droits individuels à congés et du droit du choix au temps libre, et donc du retrait de la disposition pour 2020 de fermetures des services et de soustraction de trois jours de congés annuels...

Dans la période actuelle, afin de permettre aux personnels du champ fédéral, le cas échéant après extinction de toutes les autres voies possibles, de se mettre en grève, pour défendre les intérêts des salariés et des agents, porter leurs revendications et de prendre des décisions d'action, notre organisation syndicale dépose un préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées des 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 mai 2020 et des 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 juin 2020 pour l'ensemble des personnels de la collectivité.

Notre syndicat se tient à disposition pour être reçu dans le cadre de ce préavis, afin de porter les revendications des personnels.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre meilleure considération.

**Annabelle Pascal**



**Secrétaire Générale**